

Objet : Information concernant l'inscription en ULIS TSL

Rentrée 2018

Madame, Monsieur,

Vous nous avez sollicités concernant une demande d'inscription en ULIS TSL à La Psallette. Vous trouverez ci-dessous des précisions concernant cette demande ainsi que la procédure à suivre pour l'inscription.

1. Le diagnostic

Une difficulté de dyslexie, dysorthographe ou dysphasie a été évoquée concernant votre enfant (par l'équipe pédagogique ou l'orthophoniste qui le suit).

Cette difficulté doit être confirmée par un diagnostic précis posé par un Centre de Référence des Troubles du Langage.

2. Les aménagements de la scolarité

Lorsqu'un diagnostic de dyslexie est posé, une équipe éducative (comprenant la direction de l'école, le médecin scolaire, les professionnels médicaux éventuels et les parents de l'élève) se réunit pour proposer des aménagements de la scolarité. Ceux-ci peuvent être de différents ordres en fonction des difficultés de l'élève :

Mise en place d'un P.A.P. -Protocole d'Accueil Personnalisé- au sein de l'établissement d'accueil.

Demande de compensation auprès de la M.D.P.H. -Maison Départementale des Personnes Handicapés- (demande de matériel informatique, demande d'une A.V.S. –Auxiliaire de Vie Scolaire- ou demande d'intégration dans une structure spécifique appelée U.L.I.S. –Unité Localisée d'Inclusion Scolaire-)

3. L'affectation en U.L.I.S.

Lorsque l'équipe éducative propose une poursuite de scolarité en U.L.I.S., le référent de scolarité de l'établissement dépose un dossier auprès de la M.D.P.H. Celle-ci, si elle l'estime nécessaire au vu du dossier, va notifier une intégration en U.L.I.S. C'est ensuite, l'inspection académique qui affecte dans les U.L.I.S. en fonction du nombre de places disponibles.

4. L'inscription dans l'U.L.I.S. de La Psallette

Le collège « La Psallette Saint Vincent » scolarise 30 élèves au sein de l'établissement dans son U.L.I.S. T.S.L. -Unité Localisée d'Inclusion Scolaire pour les Troubles Spécifiques du Langage-

L'inscription dans l'ULIS suit la procédure décrite dans les paragraphes précédents. De plus, après proposition de l'inspection académique, celle-ci est validée par le chef d'établissement.

Afin d'échanger sur le parcours antérieur du jeune, son entrée au collège, ses projets, un entretien entre le jeune, la famille et le chef d'établissement est nécessaire. Pour préparer cet entretien, merci de compléter et retourner la fiche de renseignements jointe à ce courrier (les différents bilans et compte-rendu peuvent être joints à cette fiche si vous le souhaitez).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Fabrice JAMIN, chef d'établissement du collège.